

L'ORGANISATEUR LYONNAIS,

BULLETIN RÉPUBLICAIN.



LYON. — SAMEDI 11 MARS 1849.

MÉDAILLE EN L'HONNEUR DE M. LAFOREST.

Quelques habitants de la ville de Lyon, voulant témoigner au citoyen Laforest la reconnaissance que leur inspire sa courageuse et patriotique conduite pendant les derniers événements, ont pris l'initiative d'une souscription pour faire frapper une médaille en son honneur.

Dès à présent, on peut souscrire chez tous les notaires.

Pour rendre cette démonstration populaire, on recevra la plus modique offrande.

Les souscripteurs sont invités à se réunir mercredi, 15 mars courant, à huit heures du soir, chez M. Léon BOITEL, quai St-Antoine, 36, pour procéder à la formation d'une Commission.

DE L'ESPRIT D'ÉGALITÉ DANS LES RÉPUBLIQUES.

On convient bien que la liberté est un principe politique, parce que, dans le langage courant, les pays de constitutions libres sont sans cesse comparés et opposés aux pays despotiquement gouvernés. Ainsi l'on dit des Suisses, des Anglais, des Français, qu'ils sont libres, et des Russes, qu'ils ne le sont pas.

L'usage n'est pas encore venu d'opposer les pays égaux à ceux qui sont régis contrairement aux principes d'égalité. Pourquoi cela? Est-ce par la raison qu'il n'y a pas sur la terre une seule nation dans laquelle il n'existe de grandes inégalités. Le fait n'est pas concluant; car on pourrait en dire autant de la liberté, qui n'est jamais tellement complète, qu'on ne doive subir le joug salutaire des lois et des coutumes.

On se fait un mérite de son amour pour la liberté, pourquoi ne se ferait-on pas une vertu de sa foi à l'égalité?

L'esprit d'égalité est l'âme des sociétés républicaines, il a été l'inspirateur de notre première révolution qui marque l'ère d'un nouvel ordre de choses.

Et ses antécédents ne s'arrêtent pas là. L'histoire en main, on peut prouver à ceux qui nous accusent d'agiter imprudemment des choses trop nouvelles, que tout au contraire nous ne faisons que remettre au jour d'anciennes choses oubliées.

Est-ce que cet écrit célèbre de Rousseau contre l'inégalité des conditions humaines, qui a été comme le discours d'inauguration de la première république, ne ressemble pas à un simple commentaire des maximes évangéliques?

Comme il s'est mieux expliqué, dans l'entretien sur la montagne, le divin Fondateur du christianisme, lorsqu'il nous excite au mépris de toutes distinctions par lesquelles les hommes cherchent à se distinguer les uns des autres: mépris des richesses, mépris des grandeurs, et que ne voulant pas même laisser les grandes qualités de l'esprit comme cause d'inégalité entre nous, il conclut tout son discours par ces mots: « Bienheureux les pauvres d'esprit, ils seront les rois du royaume du Ciel. »

Sondez jusqu'aux plus grandes profondeurs des anciennes doctrines, vous y trouverez partout l'égalité comme base fondamentale. Toujours elle est pour les législateurs religieux le principe immuable à consacrer, et l'inégalité au contraire l'accident à faire disparaître.

Ce dogme d'un fils unique de Dieu se faisant notre frère par la chair et le sang, et nous constituant tous ses

cohéritiers des richesses célestes, quelle en est donc la signification profonde?

On voit bien qu'en établissant pour le premier comme pour le dernier des hommes une parenté si haute, il vise à anéantir toutes les distinctions de classes, de castes, de familles, et à effacer sous de plus grandes promesses ces inégalités d'héritage et de propriété, sources de toutes les discordes qui affligent la terre.

Et telle est bien, en effet, la dernière leçon donnée par l'histoire de nos révolutions modernes; elle nous montre le monde de l'égalité s'évanouissant peu à peu, tandis que celui de l'inégalité va toujours s'accroissant.

Les royautés s'en vont, la noblesse d'origine s'efface, et les grandes fortunes recherchées encore, en vue du bien-être qu'elles procurent, n'auront bientôt plus sur les imaginations le prestige qu'elles exerçaient autrefois.

Sous notre jeune République, le règne de l'égalité se prépare, mais ce fol amour des distinctions inspiré par les monarchies déchues en retarde encore l'avènement.

On en verra peut-être la preuve aux prochaines élections. Il y a neuf cents députés à nommer, presque partout les républicains sont maîtres de la position; qu'ils s'entendent pour faire tomber leur choix sur des hommes nouveaux, et qui ont donné des gages de fidélité à la cause, alors la victoire est à eux. Le tort serait qu'ils voulussent, cédant à leurs habitudes monarchiques, n'être représentés que par de grandes notabilités. Ces candidatures, partout répétées, absorbent inutilement les suffrages démocratiques qui plus tard se reporteraient sur des candidats impossibles.

Revenons au principe républicain et donnons avec confiance nos suffrages à des hommes d'un caractère ferme et recommandables par leur modération, lors même que leur nom n'aurait pas le prestige de la célébrité.

F. F.

Lyon, à raison même de la nature de sa fabrique, est une ville d'exception dans la France industrielle. Les causes des crises commerciales sont plus compliquées, et les effets des grèves et du chômage plus désastreux que partout ailleurs. Si l'on fait de la grève un moyen d'attaque et de vengeance contre un dominateur impitoyable, nous n'y voyons pas grand chose à reprendre. Mais n'oublions pas que cette mesure qui, sans créer de nouvelles richesses, tarit la source des productions anciennes, ne doit être employée qu'à la dernière extrémité. On chôme, on fait la grève, alors plus de production, plus de salaires; qui en souffre le plus, c'est celui qui se prive ainsi du fruit de son travail habituel. C'est un procédé semblable à celui des habitants d'un pays conquis, lorsque, pour se délivrer de l'envahisseur étranger, ils empoisonnent les sources où eux-mêmes s'abreuvent. Avant d'en venir là, voyez si vous ne pouvez pas vous faire rendre justice et terminer vos différends par conciliation.

RAPPORT AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE PAR LES CITOYENS FÉLIX AVRIL ET DUSSARD.

Citoyens,

Sur la proposition de la municipalité de Paris, vous nous avez chargés de prendre les mesures nécessaires pour la répression efficace des délits commis sur les chemins de fer, et pour contenir les populations vivement émus par l'audace des incendiaires.

Nous avons pensé que le moyen le plus efficace pour arriver à ce résultat était de réunir sous nos ordres une force armée qui pût imposer aussi bien par son caractère que par sa force réelle.

En conséquence, à peine avions-nous reçu nos pouvoirs, que nous descendîmes sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et fîmes proclamer au son du tambour le but de notre mission.

Bientôt après, nous avons vu se rassembler autour de

nous plusieurs centaines de citoyens armés, encore couverts de la poussière des barricades et presque tous déjà enrôlés volontaires de la garde nationale mobile. Une centaine des jeunes et courageux élèves de nos écoles se joignirent à nous.

Le corps expéditionnaire, commandé par l'élève de l'École polytechnique Loir et par le citoyen Camuset, adjudant de la 7^e légion de la garde nationale parisienne, se forma sur la place du Châtelet; grâce à l'adjonction des élèves, ses services d'état-major, de santé, se trouvèrent organisés, ses officiers à leur poste, et il s'achemina tambour battant vers la gare de la rue Saint-Lazare, commune aux chemins de Saint-Germain et de Rouen, les plus menacés, les plus attaqués. L'absence de moyens de transport nous obligea de bivouaquer dans la gare, mais, dès le lendemain matin, nous nous mîmes en route, augmentés d'une cinquantaine d'élèves d'Alfort, armés, que nous avions requis pendant la nuit.

A Courbevoie, nous avons fait ouvrir les portes de la caserne du 14^e de ligne, et, sur le désir que nous avons exprimé de voir cinquante hommes se joindre à notre expédition, tous les hommes présents se disputèrent l'honneur de nous accompagner. Nous primes dans cette caserne 2500 cartouches et quelques effets d'habillement. L'adjudant-major Fournier se plaça dans nos rangs, où ses hommes et lui furent reçus aux cris de *Vive la ligne! Vive la République!* Ces cris trouvèrent un vif écho parmi les soldats du 14^e, qui tous spontanément jurèrent fidélité à la République.

Notre colonne, ainsi augmentée, se dirigea sur Bezons, où le pont a été incendié et brûlait encore. Nous avons pu y mettre en état d'arrestation cinq individus désignés par la notoriété publique. Deux d'entre eux ont avoué leur crime et inculpé les autres. Ils se sont servi de paille et d'essence de térébentine pour activer le feu. Ces hommes ont été écroués à la maison de détention de Poissy. A Bezons, le maire, l'officier de gendarmerie et le curé allèrent seuls chercher du monde pour éteindre le feu.

La colonne jeta des détachements sur Nanterre, Asnières et Chatou, du chemin de Saint-Germain, et laissa une force nombreuse à Bezons.

Après avoir bivouaqué à Poissy, où nous attendaient cinquante dragons du 3^e régiment, nous nous sommes rendus à Meulan et aux Mureaux, où la station a été détruite.

Les délégués du Gouvernement virent encore avec la plus profonde affliction que ni les maires ni les adjoints n'avaient fait d'efforts pour empêcher les dévastations, et, après les désastres, aucune enquête pour arriver à l'arrestation des coupables. La négligence et l'apathie du juge-de-peace de Meulan nous ont paru surtout déplorables; ces coupables sont en effet connus, désignés par la notoriété publique, et leur chef avait eu l'audace de monter sa garde le lendemain du sac de la station. A notre arrivée, il s'est enfui. La gendarmerie ne demandait que des ordres; elle n'en a pas reçus.

Dans ces deux communes, dix-huit de ces malfaiteurs ont été arrêtés par nous.

Un poste de dragons et de volontaires est resté aux Mureaux, où il a saisi, après notre passage dans les bois du citoyen Dru.

A Mantes, la justice était saisie. Nous nous sommes bornés à une démonstration dans la ville. Un poste de dragons et un détachement de volontaires y assurent le maintien de l'ordre.

A Verne, nous avons fait une réquisition d'effets d'habillement, et nous avons pu transformer nos volontaires en une troupe organisée.

Nous avons laissé des détachements de cavalerie et de volontaires à Bonnières, à Saint-Pierre et à Pont-de-l'Arche, et sommes arrivés à Rouen à minuit. La colonne a bivouaqué dans la gare; la garde nationale et la troupe de ligne y faisaient le service.

Le lendemain matin mercredi, le commissaire-général du gouvernement, le conseil municipal, le général Castellane, commandant la division, le général Gérard, commandant la place, sont venus à l'envi complimenter la colonne sur son dévouement pour la répression des délits, et les cris de *Vive la République!* n'ont cessé d'accompagner les éloges donnés aux troupes.

La colonne a été conduite en grande pompe par le 5^e

bataillon de la garde nationale, musique en tête, à l'Hôtel-de-Ville, où une collation lui a été offerte, au milieu des applaudissements de la foule réunie sur la place Saint-Ouen et des chants des volontaires, auxquels se sont mêlés bientôt les hussards du 9^e et les soldats des 18^e et 28^e de ligne.

Ce jour, et pour la première fois depuis le 23 février, nos braves volontaires ont couché dans des lits.

Le chemin du Havre n'étant pas menacé, nous n'avons pas poussé plus loin notre expédition. Mais, en revenant à Pont-de-l'Arche, nous avons fait une enquête sur l'incendie du pont du Manoir. La notoriété publique accusait l'équipage du steamer l'Amiral-Duperré. Un témoin désignait particulièrement le mécanicien. Nous avons cru devoir faire une descente sur ce bateau, qui passait précisément devant nous, et la confrontation ne nous laissant plus aucun doute, nous mîmes une partie de l'équipage en état d'arrestation, et les fîmes conduire dans les prisons de la ville par la gendarmerie, en en transmettant immédiatement l'avis au commissaire-général du gouvernement.

Cette fois encore, nous avons eu à déplorer l'irrésolution de la garde nationale, qui, malgré les efforts du maire et ceux du juge-de-peace, qui a déployé une grande énergie, s'est laissée intimider par une douzaine de malfaiteurs.

La colonne, moins les détachements qu'elle a laissés aux stations, est rentrée hier soir dans Paris, et se tient aux ordres du gouvernement.

L'ingénieur en chef du chemin de fer de Rouen, le citoyen Thoyot, nous a accompagnés dans cette expédition, et nous lui savons gré de l'activité qu'il a déployée et de l'aide qu'il nous a donnée.

Le citoyen H. Douville, qui depuis longtemps a donné des gages à la république, a développé dans cette circonstance toute l'énergie que nous lui connaissions.

Les élèves des Ecoles polytechnique, normale, de Saint-Cyr, du Val-de-Grâce, d'Alfort, ont été avec nous ce qu'ils sont toujours, dévoués, intelligents et dignes de l'avenir que leur réserve la république.

Nous ne devons pas omettre de mentionner les citoyens Dubosc et Beaugrand, commissaires de police spéciaux de la ligne de Rouen, qui ont mis le zèle le plus honorable à défendre les stations attaquées.

L'effet moral produit par cette promenade militaire a été partout puissant.

Notre drapeau portait ces mots : *République française; expédition contre les incendiaires*. Il était beau de voir l'élite de la jeunesse française associée aux soldats des barricades dans une campagne contre des dévastateurs; il était beau de voir ces Parisiens, si lâchement calomniés, se reposant des fatigues du combat dans une œuvre laborieuse encore, mais glorieuse aussi par sa moralité. Démontrer aux populations alarmées que les brigands sont une misérable poignée d'hommes, et qu'en tout temps, en tout lieu, ces populations peuvent réclamer à coup sûr l'assistance de Paris, c'est un fait considérable, une manifestation que partout, sur notre passage, on a vivement applaudie, parce qu'elle prouve que la république veut être fidèle à sa devise : *Liberté, Egalité, Fraternité*.

Salut et fraternité.

Paris, le 3 mars 1848.

Les délégués du gouvernement provisoire,
HIPPOLYTE DUSSARD,
FÉLIX AVRIL.

MANDEMENT DE MGR. L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Nous extrairons les passages suivants de cette pièce officielle trop longue pour être citée ici dans son entier :

« Nos destinées ne dépendent ni du hasard, ni des combinaisons les plus savantes : « Ce qui est hasard, dit Bossuet, à l'égard de nos conseils incertains, est un dessein concerté plus haut. »

« Qui de nous, lorsqu'il a entendu cet épouvantable coup de tonnerre qui, sans signe précurseur, a brisé en un instant un trône entouré de tant de puissance, n'a reconnu aussitôt le dessein mystérieux de celui qui se plaît à montrer aux rois que toute leur majesté est empruntée? »

« Bientôt la France va se réunir dans ses comices pour nommer ses représentants, qui seront appelés à leur tour à nous donner une nouvelle constitution; n'oublions pas, nos très-chers frères, qu'au-dessus de toutes les assemblées législatives, il est un législateur suprême qui seul fait prévaloir des lois justes, parce que seul il peut mettre dans les consciences un désintéressement, un amour de la justice et de la vraie liberté supérieurs à toutes les passions humaines.

« L'équité dans les lois, l'équité dans les magistrats qui les interprètent ou les font exécuter, la soumission sincère dans tous les citoyens, soumission inspirée par un grand amour de l'ordre, le courage civique qui défend la société au péril de sa vie, sont des dons de Dieu, car tout don parfait vient de lui. C'est donc vers cette source inépuisable de tous les bons sentiments et de toutes les vertus que nous devons élever nos cœurs avec un tendre amour et une confiance inébranlable.

« Nous ne formons plus qu'un vœu, qui résume tous

nos vœux, tous nos sentiments, un vœu qui s'échappe de notre cœur comme un cri d'amour et d'espérance. Ce vœu, qui est unique, nous en prenons Dieu à témoin, est le salut de la patrie. « Le salut du peuple, voilà la loi suprême, disait un de nos prédécesseurs, en 1789, voilà « le premier principe et comme la fin dernière de tout « gouvernement juste... Comment, en effet, la sagesse et « la bonté divine auraient-elles pu sacrifier le bonheur de « la multitude des hommes à la gloire d'un petit nombre « d'heureux? En donnant des chefs au peuple, Dieu a « prétendu lui donner des protecteurs. Il a voulu, suivant « la sublime parole de Jésus-Christ, que les premiers « d'entre les hommes fussent les serviteurs de tous. »

« Entendez-vous, nos très chers frères, cette étonnante parole que les premiers, c'est-à-dire que tous les chefs de nations, quelle que soit la forme du gouvernement, aient la modestie, le dévouement, la probité de bons serviteurs? de là vient cette expression admirable de *service public* pour désigner les divers emplois de la magistrature, de l'armée et de l'administration.

« Après l'Evangile, écoutons le plus grand docteur de l'Eglise : « Ceux qui commandent, dit saint Augustin, « ne doivent pas le faire par la passion de dominer, mais « pour servir les intérêts publics; tel est l'ordre de la « nature; ainsi Dieu a constitué le genre humain. »

« Remarquez ces dernières paroles : *Tel est l'ordre prescrit par la nature, telle est la constitution du genre humain*. Ce n'est donc pas une opinion contestable : c'est le plus certain de tous les droits. Si les gouvernements païens l'ont méconnu, c'est qu'ils ont méconnu le fond, l'essence même de notre nature. Voilà ce qu'enseigne saint Augustin, qui fut, au cinquième siècle, l'oracle des conciles, le vainqueur de toutes les hérésies, l'autorité la plus imposante pour les théologiens des siècles suivants; il ne fait, du reste, qu'exprimer un principe qui résulte des dogmes fondamentaux du christianisme, de sa morale, de sa discipline, de son culte.

« De ses dogmes d'abord :

« Il vient dire aux hommes ce qu'on ne leur avait jamais dit : Vous êtes des frères, parce que vous avez au ciel un père commun, un père dont vous êtes les enfants par droit de création et par droit de régénération. Un frère, s'il est investi de quelque autorité, ne peut dominer : il ne peut qu'aider et servir.

« Vous devez vous aimer, a dit encore Jésus-Christ; or, l'amour porte à servir, à se dévouer, à faire les plus héroïques sacrifices.

« Nous ne vous dirons pas que depuis le seizième siècle l'effroi causé par des innovations qui remuèrent profondément toute l'Europe n'ait pas souvent conduit nos ancêtres à entourer le trône de dangereuses adulations; que l'amour de la liberté n'ait pas souffert de la crainte inspirée par les périls de la religion et du pouvoir qui la protégeait; et cependant quelles leçons n'ont pas fait entendre au plus absolu des monarques, et le grand évêque de Meaux, et l'illustre archevêque de Cambrai! Quel langage que celui que tient Massillon à Louis XV et à une cour éternée par la mollesse, pervertie par l'impiété!

« Les grands, dit-il, seraient inutiles sur la terre, s'il « ne s'y trouvait des pauvres et des malheureux; ils ne « doivent leur élévation qu'aux besoins publics; et, loin « que les peuples soient faits pour eux, ils ne sont eux- « mêmes ce qu'ils sont que pour les peuples... Dieu se « décharge sur eux du soin des faibles et des petits : c'est « par là qu'ils entrent dans l'ordre de la sagesse éternelle. « Tout ce qu'il y a de réel dans leur grandeur, c'est l'usage « qu'ils en doivent faire pour ceux qui souffrent. C'est le « seul trait de distinction que Dieu ait mis en eux... Ils « perdent le droit et le titre qui les fait grands, dès « qu'ils ne veulent l'être que pour eux-mêmes. »

« Vous connaissez le sort de nos libertés sous le gouvernement constitutionnel qui nous régissait depuis trente-quatre ans.

« Tout le monde protestait de son amour pour la liberté; mais, nous vous le demandons, avait-on pour elle un amour sincère? l'aimait-on avec un parfait désintéressement? Ceux qui tenaient les rênes du gouvernement se plaignaient toujours qu'elle était trop étendue, et s'efforçaient de la restreindre, tantôt par la jurisprudence, tantôt par de nouvelles lois. Les diverses oppositions une fois arrivées au timon des affaires, s'empressaient à leur tour de circonscrire dans d'étroites carrières cette même liberté qu'ils voulaient naguère sans limites, tandis que ceux que la fortune avait précipités du haut de sa roue invoquaient le droit qu'ils venaient de maudire et qu'ils avaient voulu enchaîner.

« Peuple de Paris, nouveau Samson, il t'a suffi de secouer un instant les colonnes d'un immense édifice pour en faire un monceau de ruines; souviens-toi qu'il te faut encore plus de force morale pour conserver la paix et la liberté de ton illustre cité. Souviens-toi que ton incomparable courage, que nul peuple n'a égalé, ne saurait te sauver sans le secours de Dieu. Invoquons-le donc, ce Dieu qui a fait à la France une si belle part dans le monde.

« A ces causes, après en avoir conféré avec nos vénérables frères les chanoines et chapitre de notre métropole, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1^{er}. Le dimanche qui précédera les élections générales, on chantera, avant la grand-messe, dans notre église métropolitaine et dans toutes les autres églises et chapelles de notre diocèse, l'hymne *Veni Creator*, avec le verset et l'oraison du Saint-Esprit, etc.

Chronique de Lyon.

Les Capucins des Brotteaux ont été renvoyés de leur demeure, comme corporation religieuse non autorisée. Leur habitation a été mise sous les scellés. On a cru voir là un acte de spoliation, nous n'y voyons, nous, qu'une mesure d'ordre et de sauve-garde. Une loi viendra plus tard régulariser la situation des corporations religieuses. Quant à nous, fidèle à nos principes, nous votons à l'avance pour la plus grande liberté d'association.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le gouvernement provisoire :

Vu le décret en date du 4 mars, spécifiant qu'il sera pourvu, dans le plus bref délai, aux intérêts du commerce et de l'industrie;

Attendu que, par suite des événements, un trouble considérable existe aujourd'hui dans les moyens du crédit privé, et que ce trouble affecte particulièrement, soit la fabrique, soit le commerce de détail;

Que dans de telles circonstances, il importe de donner l'exemple d'une de ces associations fécondes qui, en unissant les forces, assurent à tous le bienfait du crédit et la garantie du travail;

Qu'un des devoirs essentiels de l'état est d'intervenir dans une juste mesure, quand les citoyens eux-mêmes sentent le besoin de se réunir pour créer entr'eux une sorte d'assurance mutuelle;

Qu'il importe de généraliser ce genre d'association et d'en presser l'application dans tous les centres de fabrication et de commerce;

Décède :

Art. 1^{er}. Dans toutes les villes industrielles et commerciales, il sera créé un comptoir national d'escompte, destiné à répandre le crédit et à l'étendre à toutes les branches de la production.

Art. 2. Ces comptoirs auront un capital dont le chiffre variera suivant le besoin des localités.

Art. 3. Ce capital sera formé dans les proportions suivantes :

- 1^o Un tiers en argent par les associés souscripteurs;
- 2^o Un tiers en obligation par les villes;
- 3^o Un tiers en bons du trésor par l'état.

Le ministre des finances et le maire de Paris sont chargés de l'exécution de cet arrêté.

Fait à Paris, en conseil du gouvernement, le 7 mars 1848.

Les membres du gouvernement provisoire,

Dupont (de l'Eure), Lamartine, Arago, Crémieux, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Marie, Marrast, Louis Blanc, Flocon, Albert.

Le secrétaire-général du gouvernement provisoire,
PAGNERRE.

Lyon, le 10 mars 1848.

Les mesures les plus promptes vont être prises pour l'établissement du comptoir de Lyon.

Le Commissaire du gouvernement provisoire,
Emmanuel ARAGO.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Au nom du peuple,

Le commissaire du gouvernement provisoire dans le département du Rhône,

Vu les lois des 1^{er} novembre 1789, 19 février 1790, 18 août 1792, 3 messidor an XII, 18 février 1809, 2 janvier 1817, 24 mai 1825, desquelles il résulte que le droit public de France a toujours exigé, pour l'établissement des ordres religieux, l'autorisation du pouvoir politique;

Vu les réclamations justement élevées sous le gouvernement déchu, et justement renouvelées aujourd'hui contre la violation des lois sus-indiquées;

Vu la nécessité de faire cesser promptement un tel état de choses dans le département du Rhône,

Arrête :

Les congrégations et corporations religieuses non autorisées, et spécialement la congrégation des Jésuites, sont et demeurent dissoutes.

Les fonctionnaires du département veilleront, chacun dans la limite de ses attributions, à l'exécution immédiate du présent arrêté.

Le Commissaire du Gouvernement provisoire dans le département du Rhône,
Emmanuel ARAGO.

La situation financière n'est pas aussi désespérée que les peureux l'affirment. Pour un homme de tête et doué d'un peu de génie financier, elle se prêterait admirablement au contraire à faire ressortir les immenses ressources de la France. Au nom de l'intérêt de tous les travailleurs et du salut de la chose publique, nous dirons au dictateur du trésor : Osez prendre pour l'état qui seul a le droit de battre monnaie ; osez prendre la Banque ; baptisez-la du nom de banque nationale ; constituez cette banque au capital de 200 millions, quadruplez ce capital par l'émission de vos billets, escomptez à 4 pour 100 et sur deux signatures ; acceptez pour nantissement des effets que vous souscrirez les industriels entravés, leur matériel, leurs usines, sauf à faire gérer les plus importants de ces établissements pour vous-même, afin de maintenir d'abord le taux des salaires. Laissez à la prochaine législature le soin de régler l'indemnité qui sera due à la soi-disant Banque de France pour l'expropriation de son privilège, qui n'a plus que quelques années à courir.

Que si vous n'osez profiter de l'admirable occasion qui s'offre à vous, d'illustrer votre passage au pouvoir et de faire bénir votre nom par la reconnaissance nationale ; que si vous n'osez prendre la Banque, institution qui ne peut appartenir qu'à l'état, osez prendre au moins les mesures énergiques que la situation vous impose, et si vous voulez arrêter le mal de la panique à son origine, ne lésinez pas sur les sacrifices et les moyens de salut. Voici un de ces moyens :

Une réunion de principaux chefs d'industrie et de quelques riches banquiers a eu lieu aujourd'hui chez MM. Boissaye et Franceour, dans le but d'aviser aux mesures d'urgence à prendre pour sauver le commerce, l'industrie et le travail national d'une catastrophe imminente. L'assemblée, après une courte discussion, a demandé la prorogation à un mois de toutes les échéances du premier semestre de 1848.

La prorogation à dix jours est illusoire, après l'ébranlement formidable donné au crédit et la disparition de la portion peureuse des capitaux, et cette portion doit être considérable.

De cette prorogation à dix jours est résultée tout simplement l'accumulation des engagements, et par conséquent une augmentation de gêne pour la quinzaine suivante.

Si la prorogation, au contraire, avait été fixée à un mois pour toutes les échéances, comme les engagements commerciaux les plus longs n'excèdent guère en moyenne six mois de terme, il est plus que probable que la place aurait trouvé à se déblayer peu à peu, et que la confiance et le courage auraient repris le dessus.

Nous réclamons, pour notre compte, une seconde mesure : l'ouverture d'un crédit de deux cents millions à faire à l'industrie et au commerce par l'état.

Cette somme de deux cents millions n'est aucunement exagérée. Nous voulons que la république, si elle se mêle d'ouvrir un crédit au travail, le fasse avec largeur, et ne craigne pas de s'aventurer dans les dépenses utiles, sauf à combler ses déficits momentanés par les économies opérées sur les services parasites. On dit que le premier coup-d'œil jeté sur le travail des arrangeurs de chiffres du gouvernement déchu, a déjà fait apercevoir la facilité d'opérer une réduction d'une dépense annuelle de trois cents millions sur le budget normal.

Que le *Journal des Débats* n'ait pas la foi, qu'il cherche encore l'espérance ; il n'y a rien là qui puisse surprendre. Son espérance et sa foi ne sont pas précisément indispensables pour garantir la stabilité des trônes et des empires. Jusqu'au 22 février, on l'a vu garder ses espérances naïves, sa foi imperturbable dans le système, dans les hommes qu'il servait, dans l'éternité de la dynastie qu'il a concouru à perdre, et dans sa propre infailibilité. Sa perspicacité peut donc être en défaut ; sa confiance peut donc s'égarer au pays des chimères.

Mais nous lui demanderons simplement un peu de charité. Ses paroles de vague inquiétude peuvent faire beaucoup de mal. Non pas qu'elles aient pouvoir d'ébranler l'âme forte et confiante du peuple, mais elles peuvent agir déplorablement sur ce petit troupeau des conservateurs endurcis qui ont suivi jusqu'au dernier jour notre confrère dans les ténèbres de ses illusions. Or, ce monde, peu nombreux, a de l'importance par sa richesse. S'il s'inquiète, il restreindra ses conditions d'existence, il resserrera ses capitaux, il jettera le trouble dans l'industrie et le commerce. Et la chose est déjà faite... Ceci est fort grave. Le *Journal des Débats* tient-il à voir éclater une guerre sociale ? Il n'a qu'à continuer ses phrases agréables sur la foi et sur l'espérance.

LA SOUSCRIPTION NATIONALE.

L'économiste Malthus a osé dire : « Celui-là n'a pas le droit de vivre qui n'en a pas les moyens, et la société doit le retrancher de son sein. » Homicide pédantesque, doctrine ridicule aujourd'hui, monstrueuse il y a quelques jours à peine ! et cependant sous le gouvernement déchu, il s'était trouvé un homme qui venait en chaire publique soutenir cet étrange système. Voilà donc où mène la

science, où aboutissent toutes les théories qui ne sont pas éclairées par le sentiment ; mais pourquoi nous en étonner ? Le raisonnement seul a-t-il jamais suffi à démontrer ces deux principes de toutes choses : La vie et Dieu ?

Heureusement nous n'en sommes pas là. Il y a une œuvre qui sera celle du XIX^e siècle.

Cependant et en attendant que cette idée-mère reçoive son application, on a dû songer à pourvoir aux premiers besoins de ceux qui ont dépensé leur sang pour l'affranchissement de tous, et qui dépensent, chaque jour, leur temps pour la conservation de nos libertés.

A cet effet, il s'est ouvert une souscription nationale qui, à Lyon seulement, s'élève déjà à plus de trois cent mille francs.

Chacun a voulu prendre part à cet acte de rémunération et de première justice. Le riche a apporté son offrande, le pauvre son salaire, la veuve son denier. Chacun s'est dit : Mon frère souffre la faim, la soif, allons au secours de mon frère : mouvement spontané, sublime de dévouement et de justice qui met le secours, le service à la place de l'aumône ! Car nous ne sommes plus au temps de Jésus-Christ qui l'avait glorifiée. Le mauvais riche a fait le mauvais pauvre, et tous deux ont fait de l'aumône une des taches des sociétés modernes.

Laissons donc de côté ce mot que la civilisation avait sali, et qui, à notre époque de régénération sociale, ne représente plus aucune idée, puisqu'aujourd'hui il ne peut plus y avoir de pauvres, plus de classes distinctes. Toutes aujourd'hui se trouvent réunies en un seul être moral, le peuple, et les différentes divisions, facultés et individualités de cet être se fondent en ces deux mots d'amour et de justice : Égalité, Fraternité.

Nous avons dit qu'il n'y a plus de pauvres, car nous sommes de ceux qui voient le présent dans l'avenir et ne s'inquiètent guères du passé. L'organisation du travail centuplera, quelque jour, les fonds du commerce qui, dans une voie meilleure, appellera chacun à une répartition plus égale.

Ainsi donc, riches, pauvres, mots vides de sens, disparaissent de notre langue avec les institutions funestes qui vous avaient enfantés. Plus de distinctions hostiles et trompeuses de nobles, de bourgeois et du peuple ; puisque le peuple c'est nous tous. Nous sommes égaux, nous sommes frères.

Frères, donnez un peu de votre superflu.

CAISSES D'ÉPARGNES.

Le gouvernement provisoire vient d'élever, par un décret, à 5 p. 0/0 l'intérêt des fonds déposés aux caisses d'épargne. Cette excellente mesure, de nature à rassurer les plus timides, nous met en droit de soutenir avec une nouvelle force que là est le meilleur placement et le plus sûr. Le meilleur, car il n'est pas de placement qui offre un intérêt plus élevé aujourd'hui, le plus sûr, car la dette la plus sacrée, pour la République, est celle que l'Etat a contractée vis-à-vis du pauvre.

Tout dépend maintenant de l'accord entre les divers intérêts qui composent l'ensemble de l'activité sociale. Le gouvernement accomplit sa tâche, remplit son devoir, que tous les citoyens suivent son exemple. Le mal le plus grand, le seul, à vrai dire, est la peur du mal. Pour s'en guérir, il suffit de ne rien exagérer et de bien comprendre que la confiance est notre ancre de salut.

Décret.

De toutes les propriétés, la plus inviolable et la plus sacrée, c'est l'épargne du pauvre.

Les caisses d'épargne sont placées sous la garantie de la loyauté nationale.

La situation de ces caisses a été la première sollicitude du ministre des finances et du gouvernement provisoire.

Le trésor tiendra tous ses engagements.

Ce n'est point par des paroles, c'est par des actes que le gouvernement veut répondre à la confiance des créanciers de l'Etat et la maintenir sur d'inébranlables bases.

Le gouvernement nouveau ne bornera pas à cette loyale exécution des engagements pris. Garantir la propriété que les travailleurs ont acquise à la sueur de leur front ne suffit pas, il faut lui donner une plus grande valeur.

En conséquence.

Considérant que l'intérêt des bons du trésor a été fixé à cinq pour cent ;

Considérant que la justice commande impérieusement de rétablir l'égalité entre le produit des capitaux du riche et celui des capitaux du pauvre ;

Considérant que, sous un gouvernement républicain, les fruits du travail doivent s'accroître de plus en plus ;

Le gouvernement provisoire arrête :

« Article unique. L'intérêt de l'argent versé par les citoyens dans les caisses d'épargne est fixé à cinq pour cent, à partir du 10 mars prochain.

Les membres du gouvernement provisoire.

AVIS AUX AMBITIEUX.

Nous sommes heureux d'être les premiers à faire connaître aux citoyens solliciteurs une excellente mesure que le gouvernement provisoire vient de prendre dans leur intérêt.

Considérant qu'il y avait autant d'inconvenance que d'ingratitude à repousser le dévouement des personnes de tout sexe qui prouvent leur patriotisme en demandant les places vacantes, et celles même qui ne le sont pas, sous le prétexte qu'elles pourraient l'être ;

Considérant que la bureaucratie ruine la France, et qu'on pourrait aisément réaliser une économie de deux cents millions chaque année, par suppression de sinécures et diminution de traitements ;

Considérant que le grand nombre des employés est le véritable luxe d'une république, pourvu qu'il ne coûte rien au budget ;

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt même du service, de ne remplacer aucun des employés qu'on destitue ; mais que, d'un autre côté, il serait bien cruel de ne point utiliser le zèle des citoyens solliciteurs qui se signalent à chaque instant par les pétitions les plus chaudes ;

Le Gouvernement provisoire arrête :

1^o A dater d'aujourd'hui, tout citoyen Français obtiendra de droit la place qu'il sollicite ;

2^o Toutes les places seront gratuites.

Un grand nombre de commerçants et de chefs d'industrie se sont réunis aujourd'hui à la salle Montesquieu pour nommer une députation chargée d'appuyer près du ministre des finances les résolutions que nous avons fait connaître comme proposées par la réunion Boissaye-Franceour, tenue hier rue du Gros-Chenet, et consistant en une prorogation à trente jours de toutes les valeurs exigibles à partir du 29 février dernier jusqu'à fin mai inclusivement, et de plus la création immédiate d'une banque de crédit et d'escompte.

La création d'un comptoir d'escompte sur des bases assez larges paraît prochaine, mais la question de prorogation reste encore indéfinie. Cependant, le ministre des finances est disposé à examiner attentivement toutes les faces de la question. Le gouvernement provisoire ne peut méconnaître que les chefs d'industrie ont fait preuve de patriotisme en rouvrant les ateliers au moment où toutes les commandes sont suspendues. Les contraindre à satisfaire tout à la fois au retrait de leurs engagements et aux dépenses de main-d'œuvre, ce serait les exposer à des embarras qui ne leur permettraient pas de continuer à occuper un aussi grand nombre d'ouvriers.

Nous dirons demain le résultat de la nouvelle audience que la députation a obtenue du ministre. Nous perséverons à engager le gouvernement provisoire à entrer dans les voies les plus larges pour relever le crédit public. Notre révolution s'est ouverte sous des auspices trop pacifiques pour que l'on puisse hésiter à appliquer aux besoins de l'industrie des combinaisons nouvelles. Le commerce tout entier accepte à l'avance le mode de solidarité en prenant à sa charge concurremment avec l'Etat les pertes qui pourraient résulter de la liquidation générale des avances qui lui seraient faites.

Nouvelles de Paris.

De nombreuses améliorations sont réclamées, soit auprès du gouvernement provisoire, soit auprès des fabricants, par les citoyens attachés aux durs labeurs des bras. Nous n'en sommes pas surpris, et l'on devait s'y attendre en voyant les misères et les injustices que nous a léguées l'égoïsme impuissant du gouvernement déchu. Les demandes qui sont faites sont appuyées sur un fondement de raison et de justice ; nous comprenons les impatiences de ceux qui souffrent depuis longtemps, mais peut-être trop de hâte et de précipitation nuiraient-elles à la cause au lieu de la servir.

MM. Louis Blanc et Albert, auxquels a été délégué l'examen spécial des questions relatives au salaire, se sont adressés déjà aux travailleurs pour leur recommander le calme, la confiance et l'attente. Le conseil est celui que tous les hommes sincèrement dévoués aux intérêts de la classe ouvrière et à l'établissement de la République doivent donner. Nous avons l'espoir qu'il sera entendu, et ce n'est pas trop compter, nous en sommes certains, sur le bon sens et le patriotisme des ouvriers que de croire qu'ils en saisiront la sagesse et l'opportunité.

La question du travail est une des plus impérieuses de toutes celles dont la République a dû accepter l'héritage ; elle a été remise à ses soins par la révolution dernière, et la mission principale de la République, comme sa gloire, sera de la résoudre. Cette question offre sans doute de grandes difficultés, et quelques-unes peut-être seront impossibles à franchir de prime saut ; mais telle qu'elle se présente, il faudra qu'elle soit abordée, débattue franchement, et que, débarrassée de ses exagérations, elle reçoive une solution durable. C'est là pour le gouvernement républicain un de ces devoirs que les gouvernements, de quelque espèce qu'ils soient, ne peuvent ni méconnaître, ni éviter ; et ce dont les ouvriers doivent être bien persuadés, c'est que les hommes, que les événements de février ont portés à l'Hôtel-de-Ville, n'entendent en aucune façon décliner la tâche qui leur a été imposée et que leur dévouement subit.

Les ouvriers ne courent donc aucun péril à se montrer modérés et patients ; tandis qu'une conduite opposée causerait certainement des embarras graves au gouverne-

ment provisoire de la République, sans avancer la solution qu'ils demandent.

M. Goudchaux n'avait accepté le ministère des finances qu'à son corps défendant; il savait, en entrant dans l'hôtel d'où M. Dumon s'était sauvé le 24 février, que sa santé ne lui permettrait pas de l'occuper longtemps, et il était bien décidé à céder sa place à celui qui voudrait la prendre, aussitôt que les premières difficultés de la situation surmontées permettraient au gouvernement provisoire de charger l'un de ses membres de son portefeuille. Ce moment est venu beaucoup plus tôt qu'il ne l'espérait, grâce à l'activité avec laquelle les ruines de l'ancien gouvernement ont été déblayées, grâce au succès qui a présidé à la reconstitution du pouvoir et qui lui a rendu une liberté d'action qu'il n'espérait pas devoir être aussi prochaine.

Voilà la cause véritable et unique de la démission de M. Goudchaux, et les alarmistes seuls peuvent aller chercher ailleurs. Nos finances, grâce à Dieu, grâce au patriotisme des contribuables qui assiègent les bureaux des percepteurs pour y verser leurs contributions, sont dans un état de prospérité auquel on ne devait pas s'attendre après toutes les folles prodigalités par lesquelles le gouvernement déchu a cherché à les épuiser. Nous avons déjà dit que le trésor avait en ce moment dans ses caisses cinq fois autant d'argent qu'il y en avait l'année dernière à pareille époque; on en a eu la preuve dans la mesure prise par M. le ministre des finances, et d'après laquelle le paiement du semestre des rentes échéant le 22 mars courant a commencé par anticipation à Paris le 6 de ce mois. Rien n'obligeait M. le ministre des finances à prendre cette mesure, et s'il l'a prise, c'est très-certainement parce que l'abondance des capitaux le lui permettait.

Nous ajouterons que toutes les nouvelles parvenues depuis huit jours des comptables des départements garantissent que le recouvrement de l'impôt se fera cette année avec une ardeur inaccoutumée. Si l'empressement à se présenter aux caisses publiques pour s'y libérer de ses impôts continue, il n'est pas douteux que d'ici à trois mois toutes les contributions directes n'aient été entièrement perçues, et que l'Etat ne se trouve avoir dans sa caisse des ressources surabondantes. M. Goudchaux, en quittant le ministère des finances, en a emporté cette certitude, et M. Garnier-Pagès, son successeur, a pris possession de la place avec toute sécurité.

Nous ne sommes pas inquiets, d'ailleurs, des embarras d'argent qui pourraient survenir, car nous savons que le pouvoir a dans ses mains les moyens d'y faire face. Qui l'empêcherait, par exemple, la nécessité s'en faisant sentir, de décréter, par mesure d'urgence, que tous les traitements dépassant un chiffre de trois ou quatre mille francs subiraient une réduction proportionnelle à leur importance? On eut recours à ce moyen après les journées de juillet, et l'on s'en trouva doublement bien: les réductions supportées par les fonctionnaires à gros appointements procurèrent à l'Etat des ressources assez considérables; puis, les places, étant moins largement rétribuées, éveillèrent moins de cupidités, et les hommes qui avaient rêvé de grasses sinécures portèrent ailleurs leur appétit et leurs exigences. Ce qui réussit si bien il y a dix-sept ans réussirait encore aujourd'hui, nous n'en doutons pas, et nous soumettons notre idée aux hommes recommandables qui se sont chargés de réorganiser nos différents services publics, et qui ont déjà obtenu de si merveilleux et si rassurants résultats.

A MM. les membres du gouvernement provisoire.

« Messieurs,

« Je viens réclamer de vous l'exécution de la promesse que vous m'aviez faite, et qui a seule déterminé l'acceptation très temporaire des fonctions que j'ai remplies jusqu'à ce jour. Le vœu public appelait à ces fonctions importantes un des membres du gouvernement provisoire que ses études spéciales désignent à la confiance de tout le monde. Vous savez que ma résistance n'a été vaincue qu'à cause des circonstances difficiles qui exigeaient la présence de tous les membres du gouvernement provisoire à l'Hôtel-de-Ville.

« Aujourd'hui, grâce à votre énergique activité, l'ordre est rétabli, et les hommes doivent reprendre leur position naturelle. Mes sentiments républicains vous sont connus, vous ne pouvez pas douter de mon dévouement très sincère à ma patrie. S'il m'était prouvé que mes services vous fussent indispensables, je conserverais, malgré mon insuffisance, le poste dans lequel vous m'avez placé pour quelques jours. Cette nécessité n'existant sous aucun rapport, je vous supplie de me rendre ma liberté. Je n'en demeure pas moins à la disposition du gouvernement provisoire pour tout ce qu'il pourra exiger de moi dans la faible mesure de mes facultés.

« Recevez, etc.

GODCHAUX.»

Une réunion de négociants de Rouen a organisé un comptoir d'escompte pour subvenir aux besoins du petit commerce. La banque de Rouen lui a promis son concours.

— L'Assemblée démocratique allemande s'est réunie lundi soir, 6 mars, à 7 heures et demie, salle Valentino, rue Saint-Honoré. Plus de 4,000 personnes ont adopté une adresse au *Peuple français*, qui a été portée mercredi, à deux heures de l'après-midi, de la place du Carrousel au gouvernement provisoire, drapeaux allemands et français en tête.

Divers discours ont été prononcés à l'Assemblée des Allemands: tous respiraient la plus vive sympathie pour la France démocratique, et les cris: *Vive la République française! vive la République allemande! vive la fraternité des peuples!* éclatèrent à diverses reprises avec un enthousiasme général.

— Bou-Maza a été arrêté à Brest.

— Le bruit a couru à Carlsruhe que l'électeur de Hesse-Cassel avait été chassé par le peuple.

— Le duc d'Aumale, après être resté à son poste, en Afrique, jusqu'à l'arrivée du nouveau gouverneur, a fait de touchants adieux à la population, et s'est embarqué avec sa femme pour rejoindre sa famille en Angleterre.

Nouvelles Étrangères.

LE GOUVERNEMENT ESPAGNOL ET LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

A Madrid, les ministres ont soigneusement, pendant trois jours, caché la nouvelle que la République était proclamée.

Un membre du congrès, M. Sagasti, a prétendu qu'ils n'avaient caché ces nouvelles que pour jouer à la Bourse.

C'est dans la séance du 28 février que le ministère a déposé le projet de loi dont nous avons déjà parlé sur la suspension des garanties individuelles. Nous reproduisons quelques lignes de l'exposé des motifs:

« Au moment où chez une nation voisine, grande et puissante, il se passe des événements d'une immense importance, quand dans différents états de l'Europe de fortes secousses politiques se font sentir, le gouvernement espagnol ne peut ni ne doit négliger de se préparer à toutes les éventualités. Neutre dans ces événements, il a l'obligation imprescriptible de veiller sur le trône de la reine Isabelle II, sur les institutions et l'indépendance de la patrie. Ferme dans le système de l'égalité qu'il a proclamé, et sentant et déclarant la nécessité d'être prévoyant, les premiers regards du gouvernement se sont dirigés vers les cortès réunies, pour qu'elles lui donnent la force qui sera peut-être nécessaire pendant leur absence, et qu'il ne veuille chercher, en aucun cas, dans des mesures illégales.

« Le gouvernement n'a aucune crainte pour le sort de l'Espagne, ni pour la cause de la liberté et de l'ordre; mais sa responsabilité serait d'autant plus grande si, par négligence ou omission de ses devoirs, des intérêts aussi sacrés pouvaient se trouver compromis. »

L'*Eco del Comercio* fait remarquer que cette loi attribue au ministère une véritable dictature. Il ajoute que c'est un projet de loi aussi peu justifié qu'il est subversif. C'est un projet attentatoire à tous les principes, à toutes les lois, à la constitution elle-même, à la nature du système que l'on dit régir l'Espagne, à la sûreté de l'état, au sens commun. Ce journal reproche amèrement aux ministres de suivre la conduite des Cabral, des Polignac et des Guizot. Le sort d'une nation ne peut être assujéti aux caprices d'un homme. Le pays protestera contre cette dictature.

Marie-Christine a été tellement affectée en apprenant les nouvelles de Paris, qu'elle est tombée malade et ne s'est pas relevée depuis. Le duc d'Aumale a été envoyé en France chercher la duchesse de Montpensier. La foule, à Madrid, se porte sur les places et aux abords des cortès; le 1^{er} mars, l'intervention de la troupe a été nécessaire pour ouvrir passage aux députés. Les progressistes laissent éclater leur joie et ne dissimulent pas leurs espérances, dit une correspondance conservatrice de Madrid.

Le *Morning Chronicle*, journal semi-officiel du gouvernement britannique, contient sans commentaires l'avis suivant dans son numéro du 6 mars: « Nous apprenons que le prince de Metternich a donné sa démission de la présidence du cabinet autrichien. »

On écrit de Claremont, le dimanche 5 mars, au *Morning Chronicle*:

« L'ex-roi et l'ex-reine des Français, qui ont pris le titre de comte et de comtesse de Neuilly, sont arrivés ici samedi dans l'après-midi. Louis-Philippe était accompagné du duc de Nemours, ainsi que des duc et duchesse de Saxe-Cobourg-Gotha. Quelques minutes avant cinq heures, le prince Albert, accompagné du colonel Bouverie, est arrivé à Claremont. S. A. R. a eu une longue entrevue avec l'ex-roi et l'ex-reine; le prince est ensuite retourné à Londres.

« Le duc et la duchesse de Nemours ont quitté le château de Claremont à midi, et sont allés faire une visite à la reine au palais de Buckingham. La duchesse de Kent est arrivée ici cet après-midi, pour faire une visite à Louis-

Philippe et Marie-Amélie. Ce matin, l'ambassadeur de Belgique a été reçu en audience par Louis-Philippe, qui, ainsi que Marie-Amélie, jouit d'une bonne santé. Nous pouvons annoncer, sans crainte d'être contredit, que la famille de l'ex-roi se réunira et restera à Claremont pour le moment. »

La séance de la chambre des communes du 6 mars a été signalée par deux incidents concernant les relations extérieures.

Lord Palmerston, répondant à une question posée par M. Hume, a déclaré que les forces navales anglaises dans le Tage avaient été retirées, sauf les bâtiments tout-à-fait indispensables dans les circonstances actuelles; et sur une autre interpellation de M. Robinson, il a annoncé que les Etats-Unis et le Mexique étaient en voie de négociations qui, selon toutes les apparences, devaient aboutir à un arrangement pacifique.

Le paquebot *Clyde* est arrivé des Indes occidentales à Southampton. Les dates des avis qu'il apporte sont: la Dominique, 7 février; Jacmel, 8; Porto-Rico, 11; Saint-Thomas, 14.

Une de ces révolutions si fréquentes dans l'Amérique du Sud, avait eu lieu à Caraccas le 24 janvier.

A la suite d'un débat violent dans le congrès, cinq des membres de cette assemblée avaient péri dans une collision.

Les troubles n'étaient pas apaisés au départ des nouvelles.

Un grand nombre d'habitants de la ville libre de Francfort se sont réunis, le 3 mars, au manège de cette ville et ont adopté avec acclamation une pétition adressée au sénat et ainsi conçue:

« Haut sénat,

« Dans un pays voisin du nôtre, la République a subitement remplacé la royauté. Chaque cœur allemand éprouve à cette occasion un seul et même sentiment: la nécessité de l'union la plus intime de toute la patrie pour repousser toute attaque, de quelque côté qu'elle vienne. Nous aussi nous nous croyons saintement obligés d'exprimer ce sentiment général. Mais il n'y a que la liberté qu'on puisse défendre avec enthousiasme et énergie. Par conséquent, nous aussi nous devons réclamer les garanties qui manquent encore à la patrie:

« 1^o Abolition de toutes les lois exceptionnelles rendues depuis 1819;

« 2^o Entière liberté de la presse;

« 3^o Etablissement du jury;

« 4^o Armement général du peuple;

« 5^o Parlement allemand;

« 6^o Egalité de droits politiques pour tous les citoyens sans distinction de confession;

« 7^o Libre faculté de tenir des réunions publiques;

« 8^o Amnistie politique et restitution complète pour les amnistiés des droits civils;

« La même obligation sacrée que nous avons à remplir envers la patrie et le devoir de la justice nous force en même temps à rappeler les graves avertissements de l'histoire, et à recommander très-instamment de ne pas commencer une guerre offensive contre la France à cause de la forme de son gouvernement. Quiconque veut la liberté, doit respecter la liberté.

« Voilà nos demandes, qui sont en même temps celles de toute la patrie. Nous prions le haut sénat de les accorder immédiatement, à l'instar de plusieurs gouvernements de la confédération, et, pour autant qu'elles ne pourraient être réalisées de suite, de faire tous les efforts qui dépendent de lui pour les accorder le plus tôt possible.

« Francfort, le 3 mars 1848. »

Tout annonce que le sénat prendra en considération sérieuse les vœux émis dans cette pétition.

LES JÉSUITES ET LE PEUPLE DE TURIN.

L'agitation doit être très vive à Turin, car, dans la journée du 2 mars, la *Concordia* a publié deux suppléments; le second, qui est une sorte de proclamation, est ainsi conçu:

« Vive le roi! vive Gioberti!

« Les jésuites partent.

« Au coin des rues est affichée la proclamation qui appelle sous les armes trois nouveaux contingents.

« La *Gazette piémontaise* annonce la prochaine proclamation de la loi électorale, de l'organisation et des règlements de la garde nationale.

« Concitoyens, du calme, de la modération. Honneur au roi constitutionnel! »

Directeur-gérant:

M. FERDINAND FRANÇOIS,

Ancien rédacteur de la *Revue indépendante*.